

8.0 crédits

45.0 h

1q

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Enseignants:                 | De Schutter Olivier ; Carlier Jean-Yves ; Sarolea Sylvie ;   |
| Langue d'enseignement:       | Français   |
| Lieu du cours                | Autre site   |
| Thèmes abordés :             | L'autonomie de la personne suppose d'abord que l'individu voie préservée son intégrité physique ou morale, que sa vie privée et familiale, ainsi que le secret de ses communications, soient à l'abri de toute immixtion non justifiée, et qu'il ne soit pas menacé dans le respect de ses biens. Elle suppose aussi la liberté de manifester ses croyances religieuses, la liberté de s'exprimer, la liberté de s'associer avec d'autres, ainsi que certains droits de participation politique, c'est-à-dire le bénéfice des droits par lesquels l'individu, envisagé comme citoyen, participe à la vie de la collectivité. Enfin, l'autodétermination individuelle ne peut être effective que si l'individu se voit reconnaître les moyens de la réaliser, à travers l'octroi d'un enseignement, la garantie d'un niveau de vie suffisant, ou, de façon générale, l'intervention des autorités publiques afin de protéger l'individu contre les risques de l'existence. Le souci de préserver l'autonomie de la personne, ainsi, transcende les divisions classiques entre droits civils et politiques, d'une part, droits économiques, sociaux et culturels, de l'autre; elle envisage la personne aussi bien comme un individu qui recherche son épanouissement hors des structures collectives, que comme un citoyen qui la fait progresser en s'investissant dans la vie de sa communauté. |
| Acquis d'apprentissage       | <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>   |
| Contenu :                    | <p>CONTENU</p> <p>Enseignement consacré aux droits qui garantissent l'épanouissement de l'individu et lui reconnaissent les moyens de son autodétermination (droit au respect de la vie privée et familiale, liberté d'expression, droit à la liberté et à la sûreté, liberté de circulation ...).</p> <p>METHODE</p> <p>L'étude de cette matière se fait principalement à partir d'analyses de décisions de jurisprudence. Les étudiants sont invités à lire certaines décisions avant le cours.</p>  |
| Autres infos :               | // L'ampleur de la matière abordée pendant ce cours justifierait qu'elle le soit par une équipe d'enseignants, ou du moins en co-titulature.   |
| Cycle et année d'étude :     | <a href="#">&gt; Master complémentaire en droits de l'homme</a><br><a href="#">&gt; Master complémentaire en droit international</a>   |
| Faculté ou entité en charge: | DRT  |